

# Chèque Cadeau



## MODE D'EMPLOI

### 1 - Le visuel du chèque cadeau « Mon Tour aux Vals »

Voici le visuel du chèque cadeau **Mon Tour aux Vallons** en circulation depuis juin 2014.

Taille réelle : 21 x 7 cm, avec un talon prédécoupé d'environ 2,5 cm

RECTO



Et le visuel du chèque **MON TOUR AUX VALS** qui sera en circulation à partir d'octobre 2021 :





## VERSO contenant les Conditions d'utilisation

**CE TITRE EST VALABLE UNIQUEMENT DANS LES COMMERCES ET ENTREPRISES  
AFFILIÉS AUX CHÈQUES CADEAUX « MON TOUR AUX VALS »**

Ce titre est valable sous réserve :

- D'éventuelles mentions restrictives précisées au recto
- D'éventuelles mentions restrictives précisées dans certains points de vente
- Jusqu'à la date de fin de validité indiquée au recto

Ce titre ne doit pas être accepté par le point de vente s'il est raturé, ou comporte déjà un cachet commercial. Il peut être refusé par l'affilié en période de soldes ou promotions. En cas d'achat d'une valeur inférieure à la valeur faciale du chèque, ou après expiration de la date de validité, le solde correspondant est perdu. Aucune monnaie ne peut être rendue sur ce titre.

**CE TITRE NE PEUT ETRE REMBOURSÉ EN ESPÈCES OU SOUS QUELQUE FORME QUE CE SOIT, EN TOTALITÉ OU EN PARTIE, NI CÉDÉ A TITRE ONÉREUX.**

Il est possible d'utiliser en complément tous les moyens de règlement acceptés par l'affilié. Le Groupement des Entreprises du Canton de la Tour qui commercialise le chèque cadeau « Mon Tour aux Vals » décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration du présent titre.

**AFFILIÉS, POUR VOUS FAIRE REMBOURSER**

- Apposez votre cachet commercial dans la zone ci-contre prévue à cet effet
- Détachez et conservez le talon ci-contre, où figure le code barre
- Envoyez le chèque accompagné du bordereau de remise à l'adresse suivante : GECT - 3, passage Romain Bouquet - 38110 La Tour du Pin

**ATTENTION : L'AUTHENTICITÉ DES TITRES DOIT ETRE VÉRIFIÉE PRÉALABLEMENT PAR L'AFFILIÉ**



CACHET DE L'AFFILIÉ

TALON A CONSERVER PAR L'AFFILIÉ

Pour vérifier l'authenticité du chèque, les **conditions générales de ventes au verso doivent être imprimées en orange FLUO**. Cette encre est infalsifiable : elle apparait de couleur jaune ou marron lorsqu'elle est photocopiée.

## MODE D'EMPLOI

### 2 – Accepter un chèque cadeaux « Mon Tour aux Vallons » et « Mon Tour aux Vals » et demander le remboursement

#### AVANT D'ACCEPTER LE CHEQUE CADEAU

1. **Vérifiez la date de validité**, et exigez que le chèque soit complet (coupon détachable avec code barre inclus)

Attention : vous êtes dans l'obligation d'accepter un chèque cadeau Mon Tour aux Vals jusqu'au dernier jour de validité.

2. Déduisez le montant de la valeur du chèque, au montant TTC des achats de votre client. Si la valeur des achats est inférieure à la valeur du chèque, le commerçant n'a pas le droit de rendre la monnaie correspondant à la différence.
3. Encaissez votre client du solde obtenu, et **conservez l'intégralité du chèque cadeau**

#### APRES AVOIR ACCEPTE LE CHEQUE CADEAU : OBTENIR LE REMBOURSEMENT

1. **Tamponnez le chèque cadeau au verso**. Ne rien inscrire sur le recto du chèque
2. Complétez le **bordereau d'expédition des chèques** fourni par Le Groupement ou téléchargé sur le site [www.montourauxvals.fr/commerce-entreprise](http://www.montourauxvals.fr/commerce-entreprise)
3. **Détachez et conservez le talon du chèque** (partie détachable à gauche du chèque), celui-ci étant indispensable en cas de contrôle. Nous vous conseillons de conserver une copie du bordereau d'expédition et d'agrafer les talons correspondants.
4. **Envoyez ou déposez l'ensemble au Groupement** (nous vous conseillons d'envoyer vos chèques cadeaux sous plis sécurisés ou avec avis de réception).



## MODE D'EMPLOI

### 3 – Recevoir le remboursement des chèques cadeaux

#### DUREE DE TRAITEMENT

1. Les **bordereaux d'expédition reçus au Groupement seront traités par quinzaine** (sauf périodes exceptionnelles).  
Si votre bordereau arrive entre le 1er et le 15 du mois, vous serez remboursé au plus tard le dernier jour du mois.  
S'il arrive entre le 16 et le 30 du mois, votre remboursement sera effectué avant le 15 du mois suivant. (délai auquel il faut rajouter le temps d'envoi ou de dépôt du règlement par chèque).

**Attention : les chèques cadeaux acceptés en fin de validité doivent nous parvenir IMPERATIVEMENT dans les deux mois suivant la date de validité, le cachet de la poste ou la date de dépôt au GECT faisant foi.**  
*Exemple : date de validité : 30/09/2021 Expédition au plus tard le 30/11/2021.*

2. Vous recevez votre règlement de remboursement par chèque ou virement bancaire, déduit des frais de gestion.

Les frais de gestion, calculés sur le montant global du chèque cadeau, sont soumis à TVA.

Exemple : un chèque cadeau de 10 € avec 4% de frais de gestion :

$10 \text{ €} \times 4\% = 0.40 \text{ €}$  de frais TTC

$0.40 \text{ €} - 20\% \text{ de TVA} = 0.33 \text{ €}$  HT de frais de gestion soit 0.07 € de TVA déductible

#### ET EN COMPTABILITE

**Vous obtenez deux justificatifs :**

- le justificatif de réception de chèques indiquant le montant qui vous est remboursé,
- la facture des frais de gestion avec mention de TVA.

Retrouvez toutes les informations utiles aux chèques cadeaux sur le site :

[www.montourauxvals.fr](http://www.montourauxvals.fr)

Ou en contactant Le Groupement des Entreprises du Canton de la Tour :

04 74 97 54 69 - 07 68 58 45 75 - [contact.legroupement@gmail.com](mailto:contact.legroupement@gmail.com)